

minués après la guerre. Les commerçants et industriels Canadiens s'occupent activement de chercher en France des débouchés pour leurs produits; il est donc permis d'espérer que des dispositions seront prises par de nouveaux traités pour faciliter les échanges commerciaux qui se feront vraisemblablement plus nombreux à l'avenir, pour le plus grand bien économique et la prospérité des deux pays.

On se saurait trop engager les fabricants français désireux d'étendre leurs affaires au Canada de se faire représenter sur place par des agents généraux consignataires qui, moyennant la commission d'urgence réservée aux placiers ou voyageurs de la métropole, travailleraient d'une manière autrement productive.

Des groupements pourraient utilement se former dans des branches différentes visant cependant la même clientèle, à l'effet de partager les frais d'installation d'un bureau pour l'agent général, de salles d'échantillonnages et de ventes, entrepôts, etc.

L'agent général serait un trait d'union constant entre le producteur et le détaillant, tenant celui-ci toujours au courant des nouveautés au fur et à mesure de leur création, il surveillerait et stimulerait la vente, en déterminerait au besoin les prix, signalerait s'il y a lieu les modifications à apporter à la fabrication, renseignerait aussi le fabricant par l'envoi d'échantillons de l'article nouveau lancé par le concurrent étranger; il engagerait aussi ses correspondants à déléguer au moins une fois chaque année l'un d'entre eux à se déplacer pour un court séjour au pays, les piloterait, les présenterait à la clientèle, les relations se développeraient agréables et cordiales et les plus heureux résultats se feraient rapidement sentir.

La Chambre de Commerce Française de Montréal se fera un devoir de patronner toutes les initiatives de ce genre, sans toutefois pouvoir en assumer le contrôle qui devra être laissé aux organisations mêmes.

Nos exportateurs auront à tenir compte des poids et mesures en usage dans le pays et desquels les détaillants sont, de par la loi, tenus de se servir. La révolution économique qui se produira sans aucun doute lors de la conclusion de la paix amènera peut-être dans l'empire britannique l'adoption du système métrique, rendu déjà obligatoire en Angleterre pour les produits pharmaceutiques? Cela serait vraiment à souhaiter; de nombreux malentendus ou erreurs commises seraient évités dans les transactions commerciales, quelles simplifications aussi dans les manipulations, les comptabilités, etc., etc.

Une étiquette d'origine rédigée dans les deux langues sera pour l'article français le certificat d'identité et la meilleure réclame.

La publicité faite également dans les deux langues, sera nécessaire surtout pour les articles de marque, et son application devra varier selon la nature de l'article à lancer et dans la forme qui sera facilement établie en vue du résultat à obtenir par la collaboration du producteur et de l'agent général.

Répondant au vœu unanimement exprimé par les importateurs canadiens, une réforme d'urgence devra être étudiée au sujet des emballages trop lourds et dont le volume pourrait souvent être réduit; nos fabricants français majorent leurs prix de vente d'un léger pourcentage qui comprendrait les dits emballages et les autres petits détails qui ont l'habitude d'ajouter à leurs factures, ce qui indispose plutôt le client qui n'est pas accoutumé à pareille pratique de la part de nos concurrents.

Pendant l'exercice fiscal finissant le 31 mars 1914

il a été payé sur les emballages taxés à 17½, 22½ et 25 p.c. de droits, importés de France: \$3,295.00; d'Allemagne: néant. Sur ceux taxés à 20, 30 et 32½ importés de France: \$120,090, d'Allemagne: \$3,485.00.

Il serait prématuré de tirer dès maintenant des conclusions sur ce que sera la campagne prochaine; en tous cas, le Canada étant en pleine période de prospérité et de tous les autres pays celui qui achète le plus au dehors, que les Allemands, gros fournisseurs avant la guerre, ne pourront y introduire de sitôt leur "Kamelote," le moment est plus que jamais opportun d'y diriger les vues de l'industrie et du commerce français. Dans nulle autre contrée, on ne trouvera un terrain mieux préparé et plus sympathiquement disposé à accueillir favorablement nos produits.

En France, il appartiendra tant aux pouvoirs publics qu'aux initiatives privées de travailler à rendre plus intense la production nationale, en développant les industries déjà existantes et en en créant de nouvelles, en décentralisant au besoin la fabrication des régions déjà exploitées, où la main-d'oeuvre serait susceptible de venir à manquer pour créer dans d'autres départements des usines, des ateliers, afin de répondre rapidement aux demandes qui seront faites de toutes parts à la reprise générale des affaires, lorsqu'il s'agira chez nous, comme dans les pays amis, de remplacer l'article allemand devenu indésirable.

Aidés par les organisations bancaires dont on préconise la création, que nos commerçants et industriels abandonnent enfin les vieilles routines, les méthodes surannées de fabrication, se munissent d'outillages plus modernes qui permettent de produire en plus grande quantité, partant à meilleur marché, et aussi d'accélérer la livraison des commandes.

Dans certaines branches de nos industries, prenant au hasard les jouets, la bonneterie, bas et chaussettes, les gants, et combien d'autres, nos moyens de production sont très inférieurs à l'écoulement que nous pourrions avoir de ces articles.

Tous les efforts tendant à l'expansion française seront vains et resteront stériles si la fabrication ne peut répondre et rapidement à la demande.

Les moyens de transport entre la France et le Canada sont rapides et fréquents, peut-être le développement des affaires entre les deux pays demandera-t-il la création de lignes nouvelles vers d'autres ports français, St-Nazaire, Bordeaux? En assurant un service très régulier et en offrant aux importateurs les avantages qu'ils trouvent avec les autres Compagnies, notre grande exploitation française, la "Cie Générale Transatlantique" trouverait très rapidement la récompense de ses efforts; elle aurait certainement la préférence de tous nos compatriotes qui, au même taux de fret, régularité et rapidité égales dans le transport lui donneront toujours la préférence.

On a suggéré la création en France et à l'étranger de musées commerciaux ou salles d'échantillons qui seraient placés sous le contrôle du Gouvernement ou des Chambres de Commerce. J'estime que les productions industrielles variant constamment dans leur nature, dans les changements ou perfectionnements qu'on leur fait subir, ces organisations ne donneraient pas de résultats pratiques. Je verrais le but atteint et beaucoup plus profitable avec les salles d'exposition ou de vente des agents généraux de fabricants où seraient soumis aux acheteurs des modèles constamment renouvelés, et... enregistrées des commandes.

LOUIS E. BERNARD.